



LE 13^{ÈME} MOIS SUPPRIMÉ

Voici la possible « Une » que demain *Sud-Solidaires* pourrait être amené à titrer sur l'un de ses tracts : nous y voilà, le 13^{ème} mois est supprimé. Et oui si les ordonnances Macron entrent réellement en vigueur, ce recul salarial sans précédent peut devenir réalité pour beaucoup d'entre vous. Ne fuyons pas la réalité de ces dispositions scélérates sans penser aux conséquences, elles concernent aussi l'ensemble des salarié-es de BPCE.

Cela permettra à nos patrons sous la forme d'un accord d'entreprise d'imposer aux salarié-es des mesures inacceptables qui se substitueraient de plein droit aux clauses contraires et incompatibles des contrats de travail.

Avec les ordonnances Macron, l'aménagement de la rémunération sera renvoyé à la négociation d'entreprise. Ceci permettra de baisser les salaires, de généraliser le dumping social et l'inégalité entre les salarié-es.

Pour preuve, les dirigeants d'une caisse d'épargne, pour augmenter ses marges, pour améliorer son PNB ou tout simplement parce qu'ils le décident, auront la possibilité de signer avec des syndicats complaisants (et il n'en manque pas dans le Groupe BPCE) un accord d'entreprise qui baisse les rémunérations effectives en supprimant par exemple le 13^{ème} mois (dans la limite des SAM).

Un-e salarié-e qui refuserait cette diminution de rémunération se verrait immédiatement signifier son licenciement pour un motif spécifique constituant une cause réelle et sérieuse !

Pour *Sud-Solidaires*, la bataille contre les ordonnances Macron ne fait que commencer. Les textes doivent maintenant passer devant l'Assemblée Nationale et le Sénat avant la fin de l'année. **La mobilisation et la grève ont donc tout leur sens.**

Le gouvernement s'appuie sur l'indifférence et la passivité d'un grand nombre de salarié-es et l'inaction de certains syndicats dits « réformistes » pour imposer à tous les ordonnances Macron, être en grève et dans la rue doit devenir une évidence pour tous les salarié-es s'ils ne veulent pas un jour découvrir dans leur entreprise un tract *Sud* qui s'intitulerait « le 13^{ème} mois est supprimé ».

**Ordonnances
loi travail XXL**
=
CPE x 10
Solidaires

**TOUTES ET TOUS ENSEMBLE
RESISTONS,
EN GRÈVE ET DANS LA RUE
LE 10 OCTOBRE**

Paris, le 29 septembre 2017 / 10-2017

L'exécutif national *Sud-Solidaires* BPCE : Jérôme Bonnard – Gabriel Breuillat – Fabien Cloirec – Chrystelle Dechâtre-Bonnard – Jean Feuz – Bernadette Konieczynski – Alain Quesne – Alexandra Rideau

Prochain Flash spécial : comment supprimer des emplois dans le Groupe